

Décret

Générale

modern

# Décret n° 2023-344/PR/MERN portant sur l'approbation du rapport d'évaluation du projet de la centrale solaire.

n° 2023-344/PR/MERN

Ministère

MINISTÈRE DE L'ENERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

Date de publication

4 janvier 2024

Numéro JO

n° 22 du 30/11/2023

Date du numéro

30 novembre 2023

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

**VU** La Constitution du 15 septembre 1992

**VU** La Loi Constitutionnelle n°134/AN/06/5ème L du 02 février 2006 portant révision de la Constitution

**VU** La Loi Constitutionnelle n°215/AN/08/5ème L du 19 janvier 2008 portant révision de la Constitution

**VU** La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

**VU** La Loi n°171/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant fixation et organisation du domaine publics

**VU** La Loi n°51/AN/09/6ème L portant Code de l'Environnement du 01 juillet 2009

**VU** La Loi n°163/AN/22/7ème L du 25 juin 2014 portant réorganisation du Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles

**VU** La Loi n°75/AN/20/8ème L du 29 mars 2020 portant création du Fonds Souverain de Djibouti

**VU** La Loi n°88/AN/15/7ème L du 01 juillet 2015 portant réglementation des activités des producteurs indépendants d'électricité

**VU** La Loi n°90/AN/15/7ème L du 01 juillet 2015 instituant un cadre législatif relatif à l'efficacité énergétique

**VU** La Loi n°186/AN/17/7ème L du 29 mai 2017 relative aux Partenariats publics privés

**VU** Le Décret n°77-079/PR/MI du 20 décembre 1977 portant statut de l'Électricité de Djibouti

**VU** Le Décret n°2001-0012/PR/MEFPCP portant règlement général sur la comptabilité publique du 15 janvier 2001

**VU** Le Décret n°2011-029/PR/MHUEAT du 24 février 2011 portant révision de la procédure d'étude d'impact environnementale

**VU** Le Décret n°2018-174/PR/MEFI modifiant et complétant le Décret n°2010-0083/PRE du 08 mai 2010 fixant les attributions, la composition, les modalités d'organisation et de fonctionnement de la Commission Nationale des Marchés Publics du 14 mai 2018

**VU** Le Décret n°2018-175/PR/MEFI pris pour l'application de la Loi n°186/AN/17/7ème L relative aux Partenariats Public Privé et portant mise en place de la Commission de Régulation des PPP du 14 mai 2018

**VU** Le Décret n°2018-176/PR/MEFI portant mise en place des procédures de passation d'un PPP du 14 mai 2018

**VU**

Le Décret n°2018-178/PR/MEFI pris en application de la Loi n°186/AN/17/7ème L relative aux Partenariats Public-Privé et portant organisation et fonctionnement de la Direction des Partenariats Public-Privé 14 mai 2018

**VU**Le Décret n°2019-013/PR/MERN du 21 janvier 2019 pris pour l'application de la loi n°88/AN/15/7ème L du 01 juillet 2015 portant réglementation des activités des producteurs indépendants d'électricité

**VU**Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre

**VU**Le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement

**VU**Le Décret n°2021-114/PRE du 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères

**VU**Le Décret n°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel

**VU**L'Arrêté n°84-1754/PR/MIDI du 23 décembre 1984 portant modification du statut de l'Électricité de Djibouti

**VU**L'Arrêté n°2020-143/PR/MB portant affectation d'une parcelle de terrain sis au Grand Bara portant affectation au profit du Ministère de l'Énergie chargé des Ressources Naturelles une parcelle de terrain sise au Grand Barra

**VU**L'Arrêté n°2019-025/PR/MERN du 21 janvier 2019 portant fixation des valeurs limites des installations de production d'électricité

SUR Proposition du Ministre de l'Énergie, chargé des Ressources Naturelles. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 Octobre 2023.

## TEXTE INTÉGRAL

---

### Article 1

Est approuvé l'évaluation préalable du projet solaire.

---

### Article 2

Le Ministère de l'Énergie chargé des Ressources Naturelles est chargé de l'exécution de ce Décret.

---

### Article 3

Le présent Décret prend effet à compter de sa signature, sera enregistré et exécuté partout où besoin sera.

---

### Article 4

Le présent Décret entre en vigueur à compter du 19 Novembre 2023 par le Président de la République et est publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

---

---

*Le Président de la République  
Chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**